



Berne, le 14 janvier 2026

Destinataires :
les gouvernements cantonaux

Adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 26 novembre 2026, le Conseil fédéral a chargé le DDPS de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'adaptation de la forme juridique de RUAG MRO Holding SA (RUAG MRO).

Comme vous ne recevez cette lettre que maintenant, le délai de consultation est prolongé jusqu'au **21 avril 2026**.

La révision totale de la loi fédérale sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC ; RS 934.21) transforme RUAG MRO en une société anonyme de droit public et crée des structures de conduite qui répondent aux défis actuels en matière de politique de sécurité.

Par la présente, nous vous invitons à prendre position sur le projet de loi et le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse suivante : [Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Nous vous prions donc d'envoyer dans le délai imparti votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante :

dilara.bingoel@gs-vbs.admin.ch



M. Etienne Huber, chef Politique de propriétaire DDPS (tél. 058 464 58 26), se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

En vous remerciant d'avance de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Martin Pfister

Conseiller fédéral